

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : EUR 56/002/2012

4 mai 2012

Géorgie. Douche froide pour des manifestants de l'opposition

Les autorités géorgiennes doivent permettre aux militants de l'opposition d'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion, a déclaré Amnesty International vendredi 4 mai.

Amnesty International déplore que les autorités de la ville de Koutaïssi aient utilisé des canons à eau pour empêcher des militants de l'opposition de participer à une veillée silencieuse et pacifique à la bougie afin de commémorer la fête municipale.

Mercredi 2 mai à minuit, une cinquantaine de militants de l'opposition se sont rassemblés devant le siège de Rêve géorgien, une coalition d'opposition, à Koutaïssi avant de prendre la direction de la statue du roi David, dans le centre-ville. Les participants ont alors allumé des bougies sous la statue afin de célébrer la fête de Koutaïssi. Les militants portaient des tee-shirts sur lesquels était écrit *Rêve géorgien*, et scandaient le slogan « longue vie au rêve géorgien ! »

Une fois les militants arrivés à hauteur de la statue, plusieurs employés des services municipaux de la propreté se seraient approchés d'eux et leur auraient demandé de quitter les lieux car ils devaient procéder à leur nettoyage. Les militants ont promis de mettre fin à leur action une heure plus tard et de nettoyer après. Cependant, selon plusieurs témoins, moins d'une demi-heure après, un camion de la voirie est apparu et sans aucun avertissement, a commencé à asperger d'eau les militants et les bougies allumées sur le trottoir.

Des militants ayant parlé à Amnesty International ont par ailleurs affirmé qu'au cours du défilé entre le bureau et la statue, ils avaient été suivis et aspergés d'eau par les services municipaux de la propreté. Des enregistrements vidéo disponibles en ligne montrent un camion équipé de canons à eau suivre et asperger d'eau les participants sur le trottoir, ainsi que deux pompiers dirigeant des jets d'eau depuis leur camion-citerne vers les militants alors que ceux-ci essaient de passer devant la mairie de Koutaïssi¹.

Des représentants de l'opposition ont déclaré à Amnesty International qu'ils craignaient qu'il ne s'agisse d'un acte délibéré des autorités municipales visant à limiter la visibilité des groupes contestataires. Ils estiment que cet acte était un message ayant pour but de montrer aux sympathisants qu'aucun soutien public à l'opposition ne sera toléré par le pouvoir.

Amnesty International regrette qu'en empêchant cette action pacifique de se dérouler, les autorités municipales de Koutaïssi aient bafoué leur obligation consistant à veiller à ce que tout un chacun puisse exercer sa liberté d'expression et de réunion, quelles que soient ses opinions ou affiliations politiques.

Amnesty International souhaite rappeler aux autorités qu'elles doivent remplir leurs fonctions sans porter atteinte aux droits des personnes. L'organisation reconnaît que les autorités municipales ont le devoir de maintenir l'ordre et la sécurité, mais ces considérations ne doivent pas l'emporter sur le respect des droits fondamentaux tels que le droit à la liberté d'expression et d'association pacifique. S'il est possible que les manifestants aient

¹ <http://www.youtube.com/watch?v=vNdCVOocPIA&feature=youtu.be>

momentanément dérangé ou retardé les services municipaux de propreté dans leur tâche, cette gêne ne peut être invoquée pour justifier le fait d'empêcher des manifestants pacifiques d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et de réunion.

FIN